



## ATTESTATION RELATIVE A LA CAPTURE DE CHATS ERRANTS PLAN DE STERILISATION 2024

Un chat « errant » est un chat sans propriétaire, libre de ses déplacements et de sa reproduction sur le territoire de Floreffe (terrains vagues, lisières, proximité d'une ferme, etc.).

**En aucun cas, il ne s'agit d'un chat familial défini comme chat domestique partageant l'habitation** de son maître qui peut contrôler sa reproduction et ses déplacements et qui assure sa nourriture. Tout chat clairement identifié par quelques moyens que ce soit (tatouage, médaille, puce électronique.....) est réputé familial.

**Ce chat errant sera conduit par le demandeur chez le vétérinaire** partenaire de la commune pour la campagne de stérilisation, en vue de l'opérer ou, si nécessaire, de l'euthanasier (en dernier recours).

**Après opération, le chat sera ramené et relâché par le demandeur** sur le site où il a été attrapé.

---

NOM et adresse du demandeur et téléphone : .....

Lieu de capture sur le territoire de Floreffe (Dénomination du quartier, du n°, de la rue) :

.....

Description du chat capturé - **couleur et distinctions visibles** (tache, patte blanche, etc...)

.....

**Je déclare sur l'honneur que ce chat est un chat errant et je m'engage à remettre le chat opéré sur le même territoire de capture.**

**Signature du demandeur :**

### VOISIN N°1

Je soussigné-e (prénom et nom) .....

.....

résidant (adresse) .....

.....

.....

certifie par la présente que le chat capturé est bien un chat errant, selon la définition figurant sur ce même document.

**Signature:**

### VOISIN N°2

Je soussigné-e (prénom et nom) .....

.....

résidant (adresse) .....

.....

.....

certifie par la présente que le chat capturé est bien un chat errant, selon la définition figurant sur ce même document.

**Signature:**

Le demandeur contacte le service des travaux par téléphone pour information et convenir d'un rendez-vous.

La présente attestation est remise au demandeur par le service travaux (main propre ou par mail).

Le demandeur complète et signe ce document et le fait signer par au moins 2 voisins.

Le demandeur prend rendez-vous avec le vétérinaire désigné, lui amène le chat, et lui remet la présente attestation contresignée par deux voisins.

S'il le souhaite, le demandeur peut emprunter gratuitement des cages pour la capture du/des chat(s) errants.

Le demandeur récupère le chat et le libère dans son milieu d'origine.

Les cages peuvent être retirées au service communal de travaux, ou être déposées et reprises, après stérilisation, au domicile du demandeur.

**Contact :**

***Service communal des travaux***

Rue de la Glacerie 6 à Franière

081/44.52.33 – [gdtravaux@floreffe.be](mailto:gdtravaux@floreffe.be)